



ANNEXE CONVENTION  
PROGRAMME DE FORMATION

1. **Intitulé de l'action de formation** : Maîtriser la réglementation biologique pour la production animale en élevage porcin et volaille.

2. **Objectifs pédagogiques** :

- Déterminer la démarche pour s'engager et devenir certifié bio
- Identifier les évolutions du système en vue de la certification biologique
- Appliquer les règles de production en agriculture biologique au sein de l'élevage

3. **Public et prérequis** :

Responsable réglementaire ou qualité, producteur, consultant, auditeur interne  
Prérequis : RAS

4. **Modalités** : formation à distance

5. **Durée**:

Durée : 2 heures

6. **Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** :

**Moyens techniques** :

Pour le webinar

- Logiciel nécessaire : Navigateur Internet et Skype ou GoToMeeting
- Point d'accès à internet : un ordinateur avec connexion Internet / le stagiaire bénéficie de moyens techniques lui permettant de suivre cette formation

**Moyens pédagogiques** :

Une approche participative sera privilégiée par le formateur. La session de formation proposera une alternance d'exposés et d'échanges avec les stagiaires.

Pour animer la formation, différentes phases pourront être proposées :

- Travaux de réflexion de groupe
- Etudes de cas concrets via les retours d'expérience du formateur et des stagiaires

### **Moyens humains :**

La formation sera assurée par un expert en réglementation biologique.

#### **7. Dispositif de positionnement et d'évaluation des résultats :**

- **Positionnement initial**

Avant la session, le formateur contacte chaque participant afin d'évaluer les connaissances, les besoins et les projets de chacun, ce qui permet d'adapter le contenu, les illustrations et les exercices ou mises en situation.

La formation démarre par un échange entre le formateur et les participants afin d'évaluer à nouveau les compétences de départ de chaque participant et afin de proposer en début de session une mise à niveau des compétences le cas échéant.

- **Evaluation des stagiaires**

Les procédures d'évaluation se concrétisent par des travaux pratiques, un contrôle de connaissances oral et des fiches d'évaluation distribuées à l'issue de la formation.

Une feuille de présence sera signée par les stagiaires et le formateur pour justifier la réalisation de la formation.

- **Remise d'une attestation**

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire par l'organisme de formation. Elle mentionne les objectifs (exprimés de manière opérationnelle), la nature et la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation à distance.

#### **8. Contenu détaillé de la formation**

##### **1- S'engager en agriculture biologique**

Le champ d'application

Le processus de certification

##### **2- Respecter les exigences réglementaires biologiques**

Les principes de production

La conversion vers l'agriculture biologique

Le système d'élevage

La gestion de l'alimentation

La gestion des maladies

Les bâtiments et pratiques d'élevage

Le transport et l'abattage des animaux